



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022

OBJET : URBANISME

2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)
Avant-Projet d'Aménagement et de Développement
Durables (PADD) - Débat

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-DEL20221215_02-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

ETAT DE PRESENCE POINT 2

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	34
Absents représentés.....	11
Absents excusés.....	3
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUINZE DÉCEMBRE à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 2

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, M. MARCHAND, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BLONDET, Mme BOUFALA, Mme BOULKROUN, Mme DORRA, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. FAVIER, M. FOURDRIGNIER, M. MALHEIRO, M. MRAIDI, M. SEBKHI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme SEBAIHI, Conseillère municipale, représentée par Mme FREIH BENGABOU,
Mme MISSLIN, Adjointe au Maire, représentée par M. PECQUEUX,
Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA,
Mme GILIS, Conseillère municipale, représentée par Mme BLONDET,
Mme LERUCH, Adjointe au Maire, représentée par M. BOUYSSOU,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. HARDOUIN, Conseiller municipal, représenté par Mme BOULKROUN,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par M. OURABAH-BERTOUT,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par Mme RAER,
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par M. BADI,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par Mme BOUFALA.

ABSENTS EXCUSES

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. MASTOURI, Conseiller municipal,
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSES

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-DEL20221215_02-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



URBANISME

2) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Avant-Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) - Débat

LE CONSEIL,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants,

vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine,

vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L101-1 à L101-3, L134-2, L151-5, L153-12 à L153-13, R153-2,

vu le schéma directeur de la Région Ile-de-France approuvé par le décret n° 2013-1241 du 27 décembre 2013,

vu le plan climat air énergie métropolitain approuvé par délibération du Conseil Métropolitain du Grand Paris en date du 12 novembre 2018,

vu le projet de schéma de cohérence territoriale métropolitain arrêté par délibération du conseil métropolitain du Grand Paris en date du 24 janvier 2022,

vu la délibération du Conseil territorial du Grand-Orly Seine Bièvre en date du 26 janvier 2021 portant prescription de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal,

vu le plan local d'urbanisme de la ville d'Ivry-sur-Seine modifié en dernier lieu le 4 octobre 2022, actuellement en vigueur et notamment le projet d'aménagement et de développement durables,

considérant que le projet d'aménagement et développement durables (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, et les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'Etablissement Public Territorial du Grand-Orly Seine Bièvre et ses vingt-quatre communes membres,

considérant que l'avant-projet d'aménagement et de développement durables tel qu'il est joint à la présente délibération, se structure autour de deux orientations générales déclinées en 6 objectifs, définis dans l'avant-projet, ci-annexé.

considérant qu'au titre de l'article L153-12 du code de l'urbanisme, un débat a lieu au

sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,

considérant le travail de co-construction du PADD avec les communes,

considérant les orientations du PADD qui sont partagées par la ville,

considérant la nécessaire vigilance de la municipalité sur les étapes à venir afin que le projet de ville soit bien retranscrit dans les documents du PLUI à construire (OAP, règlement, zonage),

considérant les orientations de la ville qui devront être intégrées dans les documents écrits et graphiques du PLUI,

considérant les orientations et les enjeux du projet d'aménagement et de développement durables du plan local d'urbanisme de la Commune actuellement en vigueur, décliné en 3 axes et 11 objectifs :

- Une ville accueillante, solidaire et accessible :
 1. permettre le maintien des habitants actuels l'accueil de nouveaux Ivryens et des usagers permanents de la ville,
 2. adapter l'offre d'équipements à l'évolution des besoins des usagers de la ville,
 3. favoriser les lieux de rencontre entre les usagers de la ville et veiller à la qualité et à l'accessibilité des espaces publics,
 4. dynamiser la vie locale grâce à des quartiers attractifs pour tous et interconnectés,
- une ville respectueuse de son environnement et agréable à vivre :
 1. anticiper les dynamiques urbaines et démographiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adapter le territoire au changement climatique, limiter les impacts sur l'environnement et sur la santé humaine,
 2. préserver l'environnement et les usagers de la ville des pollutions et nuisances,
 3. développer la trame verte et bleue d'Ivry-sur-Seine pour un cadre de vie valorisé et accueillant,
 4. affirmer le paysage et l'identité urbaine d'Ivry-sur-Seine,
- un développement urbain novateur et engagé :
 1. optimiser le tissu urbain de la commune,
 2. renforcer et développer le tissu économique ivryen,
 3. structurer une offre de mobilité alternative à l'autosolisme,

DELIBERE

Adopté à la majorité
par 39 voix pour, 6 abstentions

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE du débat qui s'est tenu en son sein relatif aux orientations générales de l'avant-projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe Bouyssou.

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20221215-DEL20221215_02-DE
Date de télétransmission : 21/12/2022
Date de réception préfecture : 21/12/2022

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 21/12/2022